IDA FOUNDATION
1275 K STREET NW, SUITE 1000
WASHINGTON, DC 20005
202.393.6801 | DOWNTOWN.ORG

FAQ sur le Programme Backing International Small Restaurants

Aperçu du Programme

1. Quelle est la date limite de dépôt des candidatures pour les propriétaires/exploitants de restaurants ?
Le Programme sera lancé à 10 h 00, heure de l'Est (« HE »), le 1 octobre 2026.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **16 novembre 2026** à 23 h 59 (HE).

Ville	Lancement	Date limite
Mexico	1 octobre 2026, 8 h 00 HNC	16 novembre 2026, 22 h 59 HNC
Toronto et Montréal	1 octobre 2026, 10 h 00 HE	16 novembre 2026, 23 h 59 HE
Londres et Manchester	1 octobre 2026, 15 h 00 BST	17 novembre 2026, 4 h 59 BST
Barcelone, Paris et Milan	1 octobre 2026, 16 h 00 HNEC	17 novembre 2026, 5 h 59 HNEC
Tokyo, Osaka, Fukuoka et Sapporo	1 octobre 2026, 23 h 00 JST	17 novembre 2026, 13 h 59 JST
Melbourne et Sydney	2 octobre 2026, 0 h 00 AEST	17 novembre 2026, 15 h 59 AEDT
Auckland	2 octobre 2026, 2 h 00 NZST	17 novembre 2026, 17 h 59 NZDT

2. Comment se porter candidat ?
Les candidats doivent déposer leur candidature via le formulaire disponible sur le site Web de la Fondation IDA. Les candidats qui ne possèdent pas déjà un compte sur la plateforme submittable.com devront en créer un pour pouvoir soumettre leur candidature. La création d'un compte est gratuite et toutes les conditions applicables de la plateforme s'appliquent.

3. Quel est le processus de sélection ?
La Fondation IDA évaluera les candidats en fonction des critères ci-dessous. Après une première évaluation, les candidats peuvent être contactés pour soumettre des documents supplémentaires, notamment des descriptions plus précises et des budgets de subvention détaillés.

4. Quel est le montant de la subvention accordée ?
Des subventions sont disponibles dans la limite des montants suivants et dans les villes participantes suivantes :

- Paris (Métropole du Grand Paris)– 10 subventions de 12 500 EUR
- Montréal et Toronto – 20 subventions* de 20 000 CAD
- Auckland – 5 subventions de 25 000 NZD
- Barcelone – 10 subventions de 12 500 EUR
- Londres et Manchester – 20 subventions* de 10 500 GBP
- Melbourne et Sydney – 15 subventions* de 20 000 AUD
- Mexico – 10 subventions d'un montant équivalent à 10 000 USD en MXN
- Milan (Métropole de Milan) – 5 subventions de 12 500 EUR
- Osaka, Fukuoka, Sapporo et Tokyo – 10 subventions* de 2 300 000 JPY

* Représente le nombre total de subventions disponibles pour les villes mentionnées.

Les restaurants sélectionnés concluront une convention de subvention avec la Fondation IDA, précisant les modalités applicables à la subvention accordée.

5. Quels sont les critères d'éligibilité pour l'évaluation des candidats ?
Critères d'éligibilité aux subventions pour les petits restaurants éligibles :

- Être situé dans l'une des villes participantes au Programme
    - France – Métropole du Grand Paris
    - Canada – Montréal et Toronto
    - Australie – Melbourne (limites du Grand Melbourne) et Sydney (limites du Grand Sydney)
    - Italie – Métropole de Milan
    - Japon – Fukuoka, Osaka, Sapporo et Tokyo
    - Mexique – Mexico
    - Nouvelle-Zélande – Région d'Auckland
    - Espagne – Barcelone (Aire métropolitaine de Barcelone)
    - Royaume-Uni – Londres (limites de la Greater London Authority) et Manchester (limites du Grand Manchester)

- Être actuellement ouvert et déjà en activité avant le 1er septembre 2025
- Être une entité commerciale à but lucratif enregistrée et en règle (ou équivalent) dans la juridiction où elle a été constituée et dans la ville où elle exerce ses activités (à titre d'exemple, les entités non constituées en société ou les travailleurs indépendants ne peuvent pas participer)
- Être un restaurant, café, bar ou pub traditionnel proposant une offre de restauration et ne pas faire partie d'une franchise comptant plus de cinq établissements
- Avoir enregistré un chiffre d'affaires annuel inférieur aux montants suivants pour l'année 2025 :
    - Australie – 2 millions de dollars australiens (AUD) à Melbourne et Sydney
    - Canada – 1,5 million de dollars canadiens (CAD) à Montréal et Toronto
    - France – 2 millions d'euros (EUR) à Paris

- Italie – 2 millions d'euros (EUR) à Milan
- Japon – 250 millions de yens (JPY) à Osaka, Fukuoka, Sapporo et Tokyo
- Mexique – 20 millions de pesos mexicains (MXN) à Mexico
- Nouvelle-Zélande – 2 millions de dollars néo-zélandais (NZD) à Auckland
- Espagne – 2 millions d'euros (EUR) à Barcelone
- Royaume-Uni – 1 million de livres sterling (GBP) à Londres et Manchester

Les restaurants qui répondent aux critères ci-dessus seront ensuite évalués sur la base des éléments suivants. La préférence sera accordée aux restaurants qui démontrent le mieux ce qui suit :

- Explication claire de la manière dont les fonds seront utilisés et impact de la subvention sur l'établissement.
- Capacité à déployer rapidement les fonds dans un délai de cinq mois.
- Démonstration de l'importance historique, culturelle ou communautaire.
- Investissement dans des projets qui aident les restaurants à se développer, à se redresser et à soutenir leur communauté locale.

L'acceptation d'American Express n'est pas une exigence à prendre en compte pour la subvention.

Veuillez noter ce qui suit : les conjoints, enfants ou membres de la famille immédiate qui sont employés par la Fondation IDA ou American Express ne sont pas éligibles. Il en est de même pour les bénéficiaires de précédentes subventions accordées au titre du Programme « Backing International Small Restaurants ».

6. À quels types d'utilisation spécifiques les fonds sont-ils réservés ?

Les fonds doivent être utilisés pour aider le restaurant à se développer, à se redresser et à soutenir sa communauté locale. Les utilisations potentielles peuvent inclure des améliorations essentielles au maintien de l'activité de l'établissement, telles que l'amélioration des capacités numériques, la création d'espaces de restauration extérieurs, l'achat de nouveaux équipements et d'autres améliorations matérielles. Les frais liés aux services publics constituent une utilisation potentielle, mais ne doivent pas dépasser 15 % de la subvention. Les candidats sont invités à fournir un aperçu de l'utilisation prévue des fonds dans leur candidature.

Les candidats sont encouragés à obtenir toutes les autorisations municipales demandées, à l'instar des autorisations concernant les espaces de restauration extérieurs, avant la phase de mise en œuvre de la subvention de manière à éviter les retards et garantir que les travaux puissent être achevés dans un délai de cinq mois. Tous les travaux d'amélioration nécessitant l'intervention du propriétaire, y compris les modifications électriques ou structurelles, doivent également être approuvés par ce dernier au préalable.

Le loyer, les salaires, les remboursements de prêts, les denrées alimentaires, l'alcool et les licences pour la vente d'alcool ne sont pas des utilisations admissibles des fonds.

7. Si je possède différents établissements, puis-je demander une subvention pour plusieurs restaurants ?

Un restaurateur qui possède plusieurs restaurants peut solliciter une subvention pour un maximum de cinq établissements en sa possession ; il ne pourra toutefois recevoir qu'une seule subvention. Chaque restaurant doit satisfaire aux critères d'éligibilité précédemment décrits.

8. Quel est le calendrier du Programme ?

- 1 octobre 2026 : ouverture du processus de candidature à 10 h 00 HE.
- 16 novembre 2026 : fin de la période de candidature à 23 h 59 HE.
- Novembre 2026 : contact avec les finalistes – demande de documents supplémentaires
- Janvier 2027 : notification aux lauréats
- Février 2027 : annonce publique des lauréats
- Février – Août 2027 : mise en œuvre des subventions
- Août 2027 : achèvement du projet

9. Quel est le processus de notification pour les bénéficiaires de subvention retenus ?
Les bénéficiaires d'une subvention seront contactés par courriel et/ou par téléphone en janvier. Tous les candidats recevront une confirmation concernant leur statut d'ici février 2027.

10. Comment les fonds seront-ils distribués ?
Les fonds seront versés directement au propriétaire du restaurant dès réception de la convention de subvention signée.

11. Quelles sont les obligations de déclaration imposées aux bénéficiaires d'une subvention ?
Les bénéficiaires d'une subvention doivent collaborer avec le partenaire local et la Fondation IDA pour fournir certaines données de référence au moment du versement de la subvention (par exemple, des données sur les revenus, les employés, etc.). Les bénéficiaires d'une subvention auront jusqu'au 31 juillet 2027 au plus tard pour expliquer en quoi la subvention a été bénéfique à leur entreprise et fournir des informations démontrant les changements rendus possibles grâce à celle-ci.

12. Quel est le rôle du partenaire local dans le cadre du Programme « Backing International Small Restaurants » ?
Les partenaires locaux de la Fondation IDA dans le cadre du Programme de subventions mènent des actions de marketing et de sensibilisation afin de mieux faire connaître le Programme, de conseiller sur le processus de sélection, de soutenir les bénéficiaires et de recueillir des informations sur les modalités d'utilisation des fonds, une fois les subventions octroyées. Parmi les partenaires locaux, on peut citer :

- **Australie** – Mainstreet Australia
- **Canada** – IDA Canada
- **France** – Centre-Ville en Mouvement
- **Italie** – Confesercenti Milano
- **Japon** – Japan Area Management Network
- **Mexique** – Fundación Placemaking México
- **Nouvelle-Zélande** – Mainstreet Australia

- **Espagne** – Fundació Barcelona Comerç
- **Royaume-Uni** – Association of Town and City Management

13. À propos de la Fondation International Downtown Association (IDA) ?
La Fondation IDA est la branche à but non lucratif de l'International Downtown Association, une organisation basée à Washington DC qui permet aux responsables de la gestion des lieux d'accéder aux connaissances, recherches et politiques publiques nécessaires à la création de centres-villes prospères, de quartiers commerciaux et de lieux urbains agréables à vivre pour toutes et tous. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://downtown.org/foundation.

Pour toute autre question, veuillez contacter Cathy Lin, IDA Foundation, à l'adresse **cathy@downtown.org**, ou veuillez appeler le +1 (202) 656-5541 ou envoyer un message à IDA Foundation par Whatsapp à ce même numéro.